

SOCIÉTÉ AMICALE  
des  
ENFANTS du CANTON de BOZOULS  
(AVEYRON)

FONDÉE A PARIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1910

Siège Social : 14, Rue Turbigo, 14 :: PARIS



Le dernier regard de l'Emigrant vers le Pays natal :: (Croquis de Denys PUECH)

1914

Prix : 1 fr. 50

# STATUTS



ARTICLE PREMIER. — Il est fondé à Paris entre tous les originaires, descendants ou alliés d'une famille du Canton de Bozouls quel que soit leur domicile. une société sous le nom de *SOCIÉTÉ AMICALE DES ENFANTS DU CANTON DE BOZOULS*.

Elle a son siège social à Paris, 14, rue Turbigo. Il pourra être transféré ailleurs dans Paris par une simple décision du Bureau et du Conseil.

ART. 2. — Cette Société a pour but d'établir entre les adhérents des relations fréquentes et de favoriser les échanges que l'on se doit entre compatriotes.

De donner des secours à ceux tombés dans l'infortune, enfin d'aider dans la mesure, du possible à des améliorations reconnues utiles pour l'intérêt du pays.

ART. 3. — La Société s'interdit toutes questions politique et religieuse, tout membre qui agitera de ces questions durant une réunion, sera suspendu provisoirement par le bureau et rayé de la Société en Assemblée générale s'il y a lieu.

ART. 4. — La Société se compose : 1° De membres d'honneur ; 2° De membres honoraires ; 3° De membres actifs ayant plus de 16 ans.

ART. 5. — Sur la délibération du bureau, le titre de membre d'honneur peut être confié aux personnes susceptibles de rendre service à la Société ou versant en une fois cent francs ou une cotisation annuelle de dix francs.

Les membres honoraires devront verser une cotisation annuelle de cinq francs.

Les membres d'honneur et honoraires ne sont pas astreints d'être originaires du Canton de Bozouls.

Les membres actifs verseront trois francs par an, plus un droit d'inscription de un franc pour une seule fois. Les sociétaires inscrits, après le 1<sup>er</sup> Juillet, ne verseront que la moitié de la cotisation. Seuls les membres actifs participent à tous les avantages de la Société et ont seuls droit au vote.

Peuvent avoir les mêmes avantages les membres d'honneur ou honoraires, s'ils sont en conformité avec l'article 1<sup>er</sup>.

L'Assemblée Générale peut conférer l'honorariat aux fonctions, quand les titulaires sont arrivés au terme de leur mandat et ne demandent pas le renouvellement.

ART. 6. — Le fonds social se compose : 1° Des cotisations annuelles ; 2° Des dons et legs faits à la Société ; 3° Des bénéfices réalisés sur les fêtes et les banquets.

ART. 7. — La Société est administrée par un bureau et un Conseil composés comme suit : 1 Président ; 2 Vice-Présidents ; 1 Trésorier ; 1 Trésorier-adjoint ; 1 Secrétaire ; 1 Secrétaire-adjoint.

De un à trois assesseurs par commune suivant le nombre de sociétaires par commune.

ART. 8. — Le Président dirige les réunions du Bureau, du Conseil et des Assemblées générales.

En cas de partage des voix celle du Président sera prépondérante.

Tous les sociétaires qui auront des réclamations à formuler ou des propositions à faire dans l'intérêt de la Société, devront les adresser au Président qui en saisira le Bureau et le Conseil à la première réunion, qu'il aura le droit de réunir extraordinairement.

Ne pourront faire partie du bureau que les membres majeurs possédant leurs droits civils.

ART. 9. — Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'absence, la priorité est accordée au plus âgé.

ART. 10. — Le Trésorier est chargé de l'encaissement des cotisations et de tout mouvement de sommes revenant à la Société, il paie les sommes dues par celle-ci sur pièces justificatives signées du Président.

Le Trésorier-adjoint le remplace à son défaut.

ART. 11. — Le Secrétaire est chargé de la correspondance, des convocations et de la tenue des livres de procès-verbaux soit des réunions du bureau et du Conseil soit des Assemblées générales.

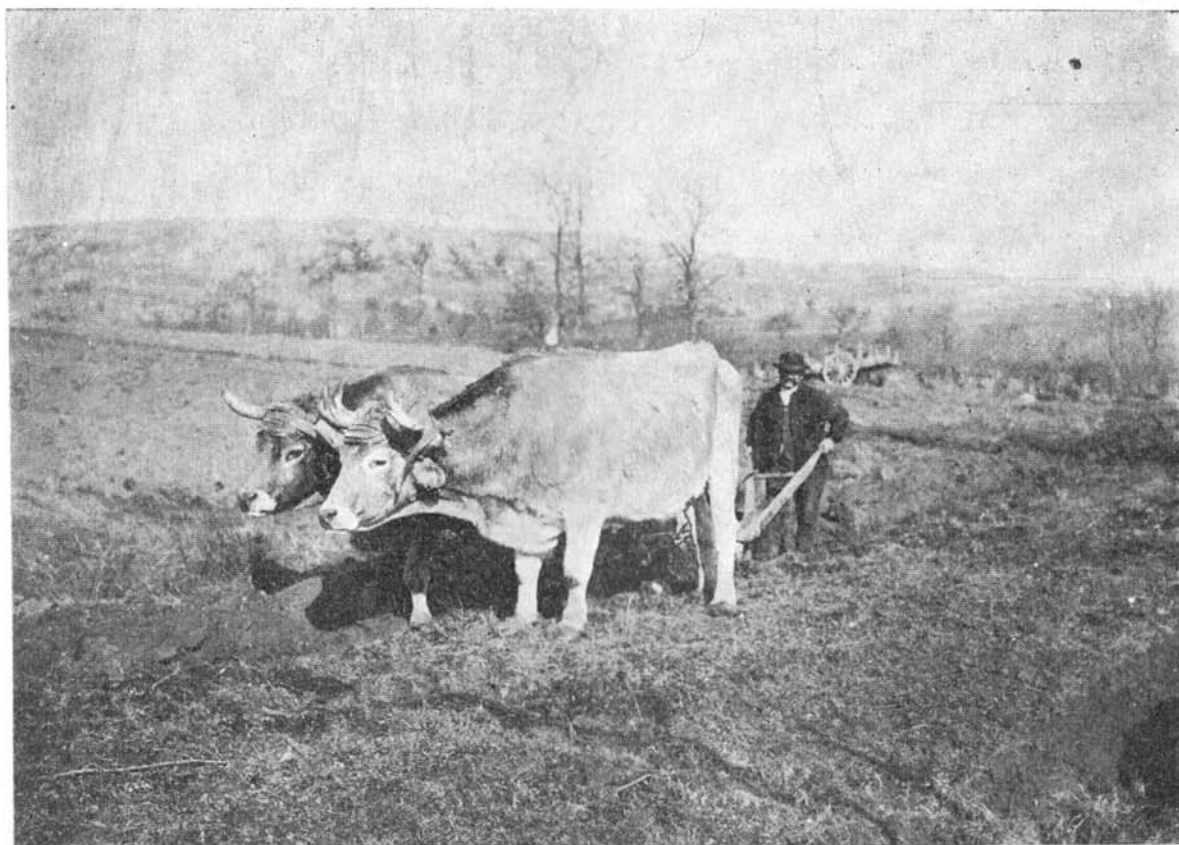
Il établira le compte-rendu moral.



1914

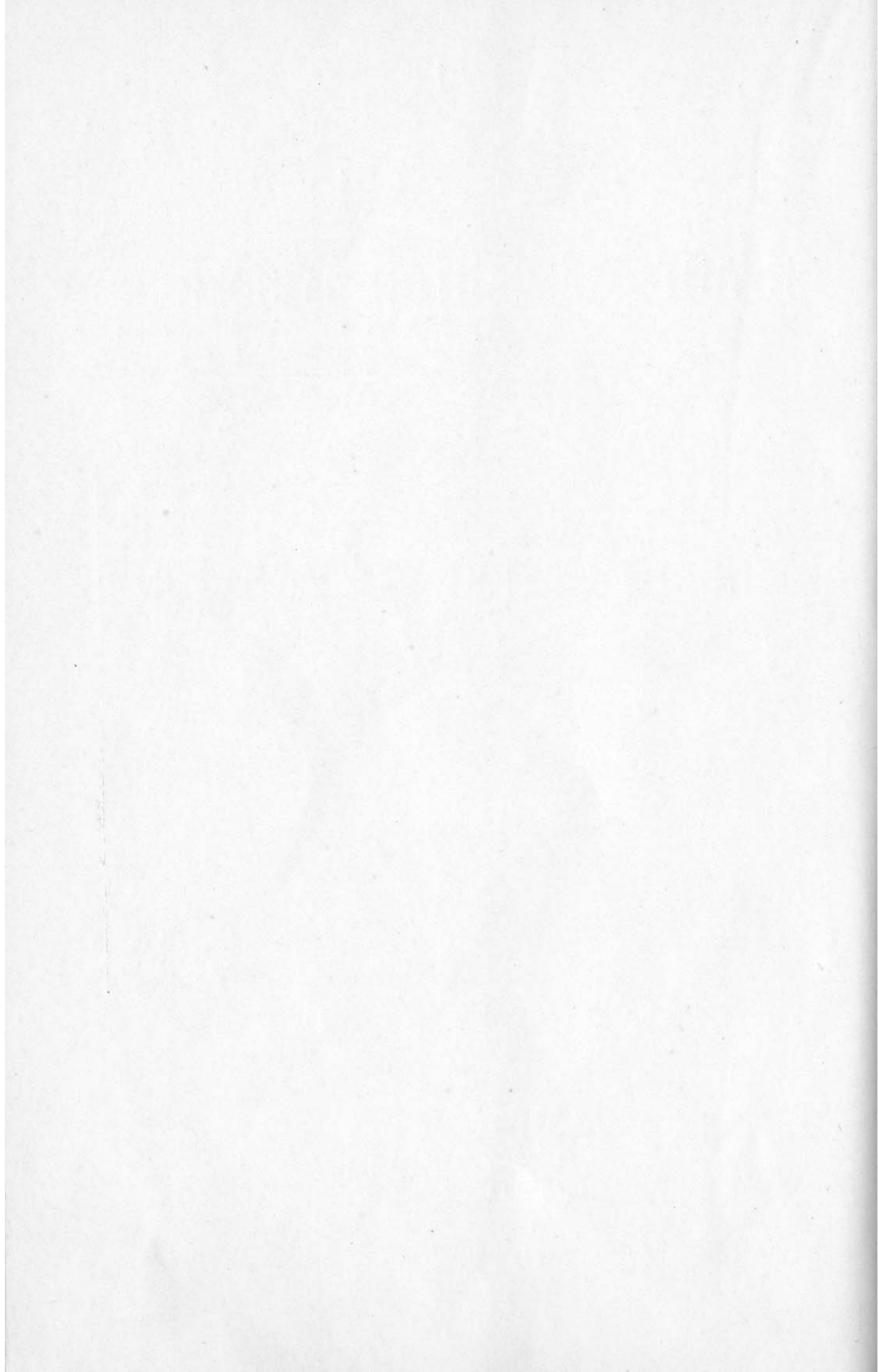
Société Amicale  
des  
ENFANTS du CANTON de BOZOULS  
(Aveyron)

---



Les Bœufs. - Le Laboureur. :: (Attribut de la Société)

- I. STATUTS DE LA SOCIÉTÉ.
- II. Notice historique et Anecdote sur le Canton.
- III. Photogravure des Hameaux et Villages.
- IV. Plan du Canton.
- V. Liste des Membres de la Société.



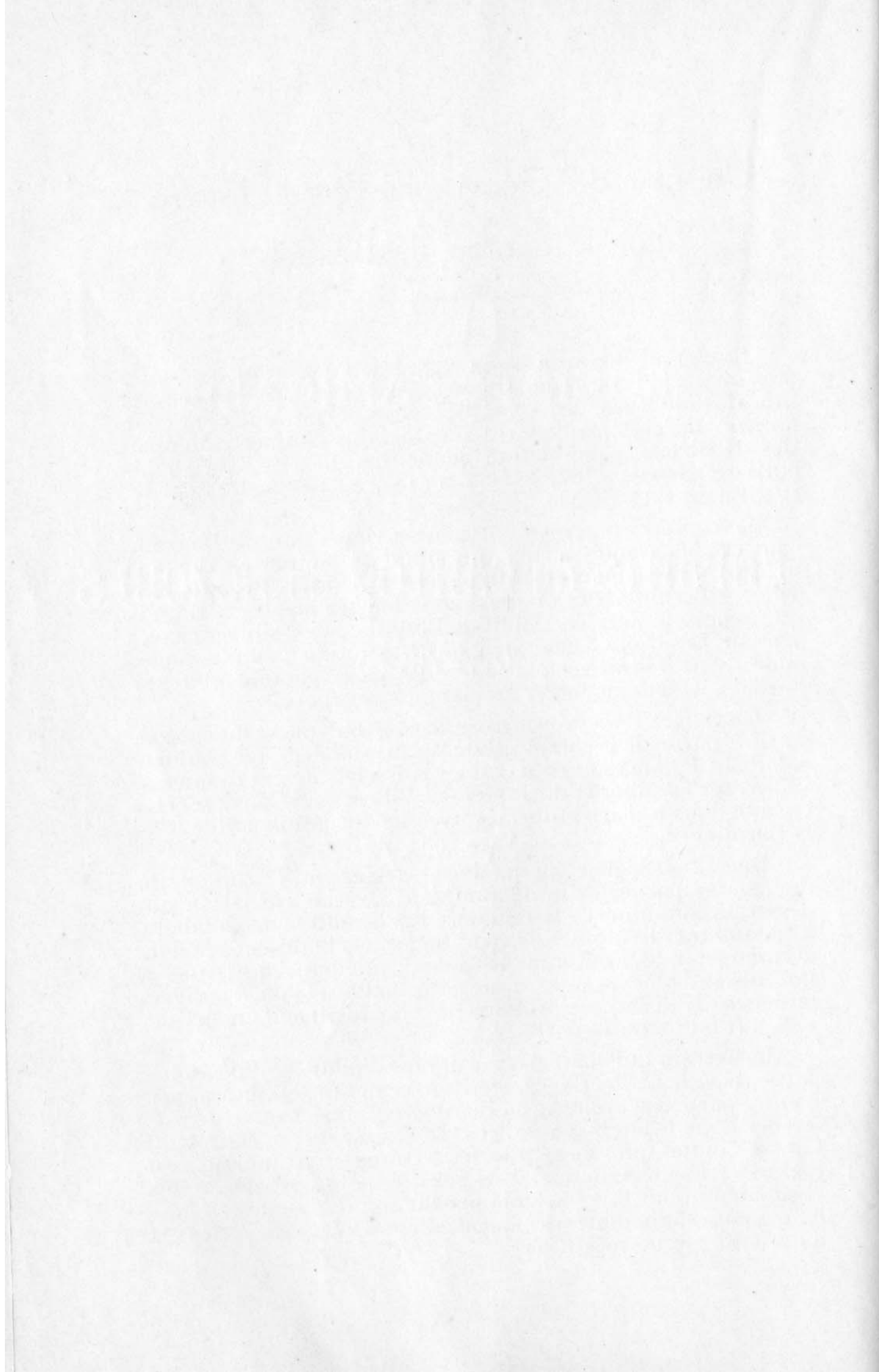
SOCIÉTÉ AMICALE

des

ENFANTS du CANTON de BOZOULS

(AVEYRON)





Le Causse de Bozouls a une altitude moindre (5 à 600 mètres) et possédant une plus grande épaisseur de terre végétale au-dessus du roc est beaucoup plus fertile. Des champs de céréales alternent avec des prairies artificielles, qui, avec les prairies naturelles, concourent à l'élevage du bétail dans la région.

La grande culture des céréales, l'élevage en grand, des animaux de race ovine et bovine, le laitage des brebis transformé en Roquefort, comme nous l'avons déjà dit, sont les principaux facteurs de production ; dans les vallées principalement autour de Bozouls et de Rodelle, des vignes, des vergers, quelques châtaigneraies même, et enfin au sud du canton, les forêts des Palanges qui, appartenant pour la plus grande partie à l'Etat, ne profitent qu'à la commune de Montrozier pour son bois de chauffage. Des mines ont existé jadis autour de Bozouls, l'histoire cite des mines de fer à Bozouls vers le xvi<sup>e</sup> siècle et où l'on portait le minerai extrait dans les bois d'Aubrac pour en faire la fusion ; à la Croux, aux Cazelles à Senteils il y a encore des traces, en 1836 il y avait des mines de charbon à Montrozier, enfin, actuellement à Gages, il y a environ 150 mineurs qui y font l'extraction de la houille.

Une série de volcans ont existé jadis aux environs de Bozouls vers l'Est et le Nord et ont été les dernières limites des volcans du Massif Central. Le Puech du Jou à 2 km. 500 de Bozouls. a 715 mètres d'altitude, est intéressant à visiter, à l'emplacement de son ancien cratère se trouvent des basaltes superbes. Le Rouquet d'Aubignac, le Puech du Fraysse sont également des anciens volcans.







**Vue Générale**


L'histoire du canton de Bozouls, est l'histoire d'une partie du Rouergue.

Notre pays était compris dans la Gaule celtique jusqu'au moment où les Romains le conquièrent, environ 50 ans avant notre ère et l'occupèrent pendant cinq siècles; il tomba ensuite aux mains des Wisigoths; Clovis les défit à la bataille de Vouillé en 507. Les Wisigoths l'occupèrent encore en 512, les Rois d'Austrasie en 533, les Ducs d'Aquitaine en 663; il fut pris par Pépin-le-Bref en 778. Charlemagne incorpora le Rouergue au Royaume d'Aquitaine et y établit des Comtes ou des Gouverneurs qui, en 849, prirent le nom de Comtes de Toulouse, en 1061, Comtes du Rouergue, et en 1112, le nom de Comtes de Rodez.

Le Rouergue fut réuni à la couronne en 1271. Par l'humiliant traité de Brétigny en 1360, le pays tomba sous la domination anglaise, nos ancêtres secouèrent le joug anglais 8 ans après, et s'en libérèrent.

En 1791, l'Assemblée Constituante décida que l'ancien Rouergue, sauf le Canton de Saint-Antonin, formerait le département de l'Aveyron. Les districts de Bozouls et de Gages furent réunis et formèrent sous la nouvelle dénomination administrative, le canton de Bozouls.



Vers le XIII<sup>e</sup> siècle, et par la suite, il se créa plusieurs catégories de Seigneurs dans tout le territoire, outre les Comtes de Rodez, dont il sera parlé plus loin, il y eut les Barons de Bozouls à Peyrolles, où il est parlé d'eux vers 1600. Les De Vertfeuil, à Madignac; M. De Brussac, à Brussac; Bernardin de Bessuéjols, à Marroquiès; De Bourran, au Bruel; De Montolieu, à Gillorgues; Du Rieu, à Aboul; De Roquefeuil, à Barriac; De Boissieu, à Grioudas; de Frayssinoux, à Vaysettes; d'Alboy, aux Molinières; De Goudal, à la Goudalie; M. de Concourès, à Concourès; De La Forêt, à Sébazac; enfin, les Comtes de Rodez, dont les d'Armagnac devinrent les titulaires en 1301 et dominèrent le pays pendant près de deux cents ans, et avaient autorité sur tous ces territoires; ils possédaient des châteaux à Bozouls, Rodelle. Les châteaux de Montrozier et ensuite de Gages appartenaient également aux Comtes de Rodez. 

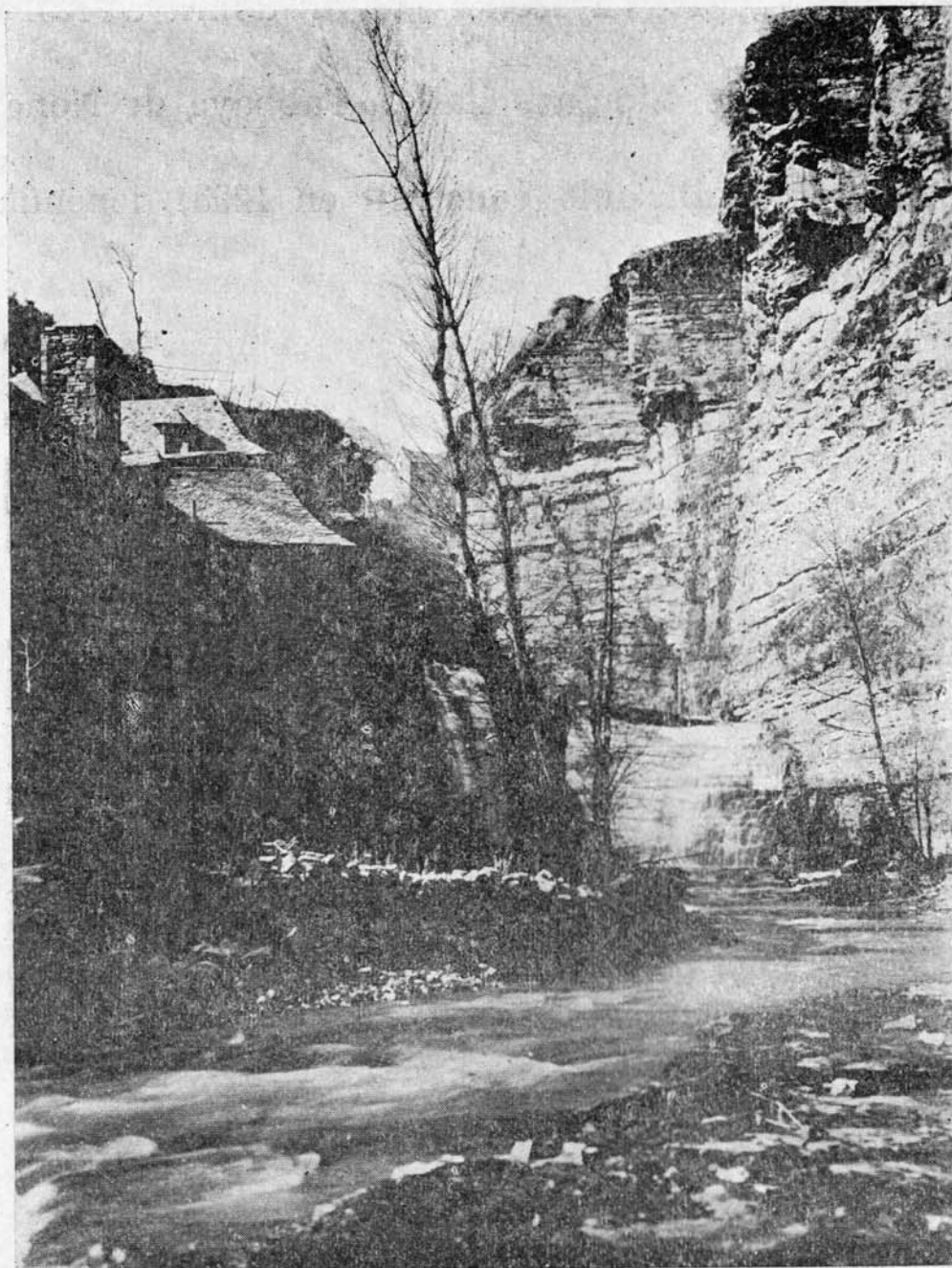


Rochers du Château — Le Pont.

Quelques parties du pays échappaient à l'autorité des Seigneurs. Le domaine d'Aubignac qui appartient à la Commanderie des Templiers d'Espalion.

Le domaine de Séveyrac appartenait au couvent de Bonneval au moment de la Révolution.

Le domaine du Colombier qui appartenait aux sœurs Visitandines d'Espalion.



**Gouffre d'Enfer (Gour d'Enfer)**

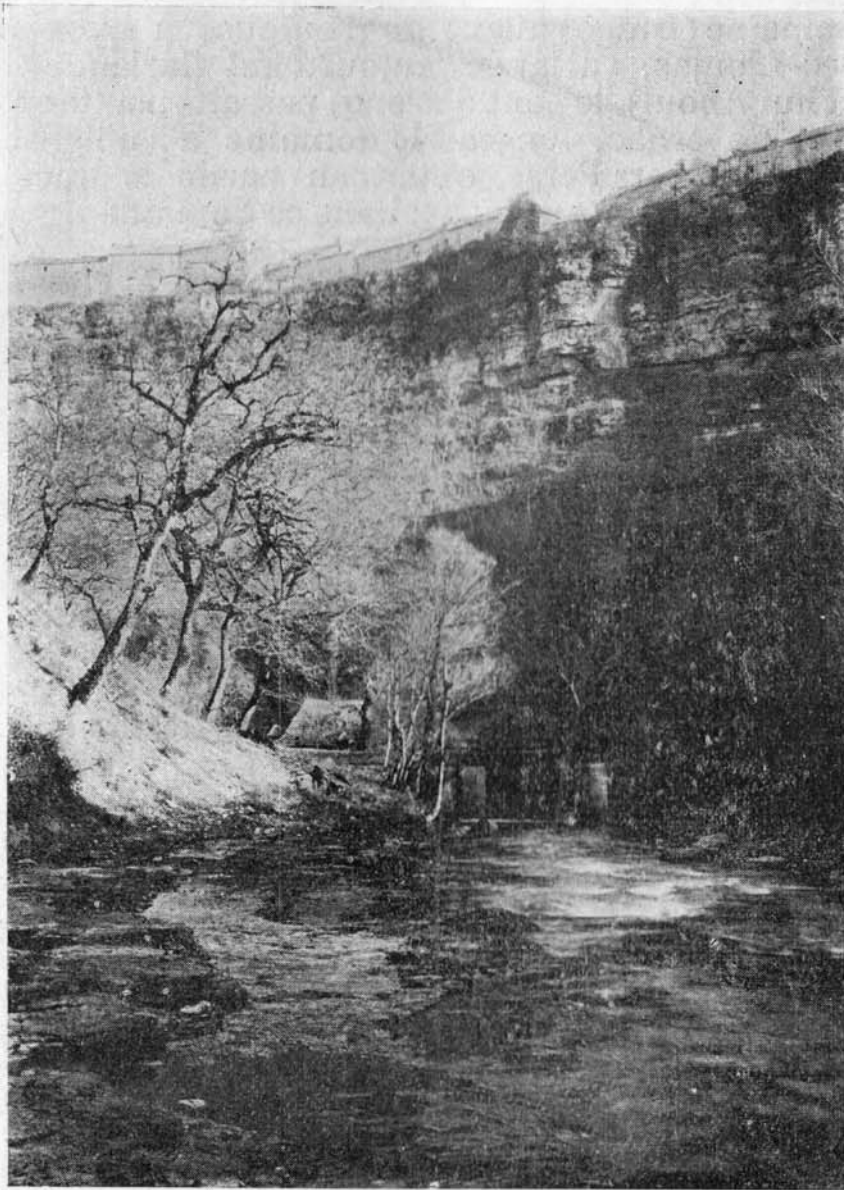
Le Gouffre d'Enfer ou Gour d'Enfer, que surplombe un rocher vertical de 103 mètres de haut, se trouve au-dessous de deux cascades, l'une sur l'Alrance de 12 mètres, l'autre sur le Dourdou de 15 à 18 mètres, en temps de grandes eaux, celles de l'Alrance ont une couleur laiteuse, celles du Dourdou sont d'un rouge vif.

La source d'Alrance qui naît à Bozouls, est, après la Sorgue et Salle-la-Source, une des plus importantes du département, elle se jette dans le Dourdou près du Gouffre d'Enfer.

Au-dessous commence le cirque de Bozouls, les gorges suivent une inclinaison circulaire, la forme de la vallée est complètement fermée sur trois côtés et a environ 300 mètres de diamètre. C'est, en somme, les Gorges de Dourdou qui, changeant de direction, donnent à la vallée l'apparence d'un cirque gigantesque, ces gorges se continuent ensuite en des méandres jusqu'à Rodelle (10 kilomètres environ) et Ville-



comtal ; parfois fertiles et boisées, parfois arides et sauvages, elles feraient le charme des touristes si, des chemins passables leur permettaient de les voir de près, mais le passage est difficile aux piétons, sauf aux abords de Bozouls ; une route touristique vient d'être projetée dans la Vallée de Dourdou qui là, se reliera à celle qui existe et qui se continue de Rodelle à Villecomtal et à Conques. Nous faisons des vœux pour que cette route soit rapidement exécutée, les visiteurs auront alors la joie d'avoir pendant 10 kilomètres (de Bozouls à Rodelle), la vue ininterrompue de ces gorges qui, pour n'être pas aussi importantes que celle du Tarn, sont plus variées de couleur et surtout moins sauvages.



**La Planque. — Entrée des gorges du Dourdou**

Boazol, Boazon, Boadone, Boadonis, Bouzonen, tels furent, dans l'histoire, les divers noms que s'orthographiait Bo-



zouls, son vrai nom ne date que du xvii<sup>e</sup> siècle vers 1650, et l'étymologie de ce nom voudrait dire pays de bœufs.

D'après une statistique de 1777, Bozouls en possédait 130 paires; des foires existaient à Bozouls et à Montrozier, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle quelques documents même laisseraient croire qu'il y en avait au ix<sup>e</sup> siècle.

Des routes ou chemins convergeaient vers Bozouls de toutes les directions et feraient supposer que le pays dût être un centre important à l'époque préhistorique (1), d'ailleurs la partie dite du château, protégée de trois-côtés par les gorges, permettrait de croire que les hommes primitifs devaient trouver là un refuge facile et une sécurité absolue, aussi bien contre les bêtes féroces que contre les invasions.

L'occupation romaine a laissé des traces dans notre pays, la voie romaine (Drago) allant de Toulouse à Lyon passait par Rodez-Lioujas, Turlande (aujourd'hui Curlande), Abolh (aujourd'hui Aboul), le pont d'Alenq, passait ensuite entre Laviguerie et Gavernac, longeait le domaine d'Aubignac pour gagner Espalion vers Perse, c'était en partie le tracé de la route actuelle jusqu'à Aubignac; dans ce domaine il y a quelques traces de ruines romaines

Pour donner un peu d'intérêt et de variété à l'histoire de notre pays, nous nous sommes appliqué à trouver surtout des faits anciens donnant quelques précisions dans la plupart des localités.

Il paraît certain qu'en 888, il aurait existé une viguerie à Rodelle (endroits où était rendue la justice).

En 935, il fut cédé le Mas de Vayssettes, et autres neuf Mas (domaines), non dénommés, à l'abbaye de Conques.

En 1031, il aurait existé déjà un hôpital à Bozouls, qui dut disparaître dans la suite, et remplacé par un autre hôpital, construit par Raymond de Calmont, évêque de Rodez, en 1293. (2)

En 1038, il y eut une cession de l'église de Trébose.

En 1040, l'église de Bozouls fut cédée au Chapitre de Rodez, l'an 1082, l'évêque de Rodez la céda à son tour à l'abbaye Saint-Victor de Marseille. D'après une charte du 6 Juillet 1162, les chanoines de Rodez furent chassés par force de l'église de Bozouls, par les moines de Saint-Amans, qui s'y installèrent.

En 1172, Hugues II, Comte de Rodez donna au Monastère de Nonnenque, le domaine de Leujas (aujourd'hui Lioujas).

Il exempta du droit de péage établi, les habitants de Rodelle, Bozouls, Barriac, Montrozier et tous autres lieux à la distance de quatre lieues de Rodez. En l'an 1206, il fut envoyé une prieuresse à Caïssac (aujourd'hui Cayssac).

(1) Bozouls serait aussi ancien que Segodunum (aujourd'hui Rodez).

(2) Quelques historiens ont une tendance à croire que l'hôpital de Bozouls n'était qu'une série de maisons se communiquant l'une à l'autre, et situées rue de l'Hospitalet, beaucoup des maisons susdites se communiquent de l'une à l'autre en effet, le nom de la rue semblerait donner quelque vraisemblance à cette légende.

En 1209, les châteaux de Montrozier et de Rodelle, furent cédés pour 20.000 sous Melgorieus. L'année 1244, une cession du domaine de Pexens (aujourd'hui Pessens), est indiquée ainsi que celui de Cayssac, dans l'appartenance de la Loubière.

Le 8 Mars 1249, il y eut un échange avec le château des Molinières.

22 Mars 1281. Il est parlé des redevances de la Grange de Séveyrac, du Mas de Tirval paroisse de Saint-Julien, du Mas de Sobrerocas à Bozouls, et d'autres possessions à Berriaco (aujourd'hui Barriac), et de Concourès.

1287, sentence arbitrale entre le curé de Julliorgues (aujourd'hui Gillorgues) et celui de Saint-Gervais, près Gages, au sujet de la dime à percevoir sur les fromages, agneaux, bestiaux, dans les villages de Grioudas et de Bonoloco (nom inconnu) de la paroisse de Gillorgues.

12 Septembre 1299. Acte d'hommage daté de Montrozier, au sujet du Mas de La Comba, paroisse de Gillorques, l'affar Dellus, autres terres à Abolh (aujourd'hui Aboul), et autres redevances à Merlet, Mandement de Bruyssac (aujourd'hui Brussac)

En 1307, existait une léproserie à Sainte-Catherine, près de Bozouls, placée sous le patronage de cette sainte, où il y a actuellement une chapelle portant son nom. Plus tard, l'on trouva des squelettes dans un champ voisin de cette chapelle, faisant supposer que ce fut là le cimetière des lépreux.

En 1321, le Mas d'Aubignac est indiqué comme magnifique domaine, et payait à cette époque sept copades de froment au curé de Bozouls.

1322. Attributions de revenus aux curés de Sébazac et de Sainte-Eulalie du Causse.

1329, est indiquée la construction d'un pont sur le Dourdon près de Rodelle.

En 1349, la paroisse de Bozouls, avec Aboul son annexe, comptait 244 feux.

En 1359, il est mentionné qu'à Lédenat, paroisse de Barriac, il y avait des prés dits de fromages, parce qu'ils payaient des rentes avec ce produit. Le jeu de quilles, très usité encore dans le pays, est très ancien, il en est parlé dans une ordonnance de Charles V, au xiv<sup>e</sup> siècle.

1374. Dans un acte de vente, il est parlé aussi à cette date du Pont d'Alenq. Le pont actuel fut reconstruit en 1828-29.

En 1375, les routiers (brigands), s'emparèrent de Bozouls, de Turlande (aujourd'hui Curlande), l'année suivante, ils prirent également Rodelle, s'emparèrent du bétail et de tout genre de butin.

Reconnaissance faite en 1389, pour des pièces de terres situées à Barriac, hameau de Longuis, Concourès, Peyrolles. Les Teulières, près Bozouls, Merlet, Sentelh (aujourd'hui Senteils), Aboul, Bozouls et Laviguerie.

10 Mai 1418. Acte d'hommage pour des possessions à Bezona (aujourd'hui Bezonne); à Les Cabrinh (aujourd'hui



Les Escabrins), Mandement de Rodelle, et de Barriac, Mandement de Bozouls.

1426. Compromis au sujet du passage du Dourdou à Rodelle.

En 1475, obligation sur la borie de Bédénaus, Mandement de Rodelle.

En 1482, il y eut une disette lamentable dans tout le Rouergue.

En 1515 et 1517, la peste et la famine dévastèrent le pays. La peste faisait surtout des ravages en Octobre et Novembre 1517, sur le territoire de Bozouls.

Le 8 Mai 1540, Guillaume Manon de Lanhac (aujourd'hui Lagnac), constituait un titre clérical.

Il est parlé d'un prêtre nommé De Durand Boutonnet, originaire de Scodornac (aujourd'hui Coudournac) 1558.

En 1604, les prêtres des cinq playes (plaies), tenaient une maison à Gavernac, à la même époque une demoiselle De Fleyres, possédait une propriété à la place près de la fontaine de Bozouls, et beaucoup d'autres terres à Laviguerie et au Pont d'Alenq.

Un nommé Miquel, ingénieur géographe, originaire de Maymac, fut un des meilleurs collaborateurs de Cassini, pour la constitution de la carte de France.

A diverses époques ont existé des sièges de justice seigneuriale ou ordinaire.

Ces sièges s'appelaient des Vigueries. Il y en eut à Bezonne, Bozouls, Brussac, La Loubière, Montrozier; la plus puissante et la plus ancienne paraît avoir été la Viguerie de Rodelle.

Toutes furent abolies en 1791.

A partir du xiv<sup>e</sup> siècle et dans la suite, nous trouvons la plupart des mêmes noms de famille qui existent aujourd'hui. Astor, Garrigues, Vieillesazes, Boyer, Camviel, Anglade, Aygaleng, etc. etc. Sur un cadastre de Bozouls du xvi<sup>e</sup> siècle, il y a même des sobriquets qui ont survécu jusqu'à nos jours : Lou Penchenat, Catarou, Arjalié, etc. etc.

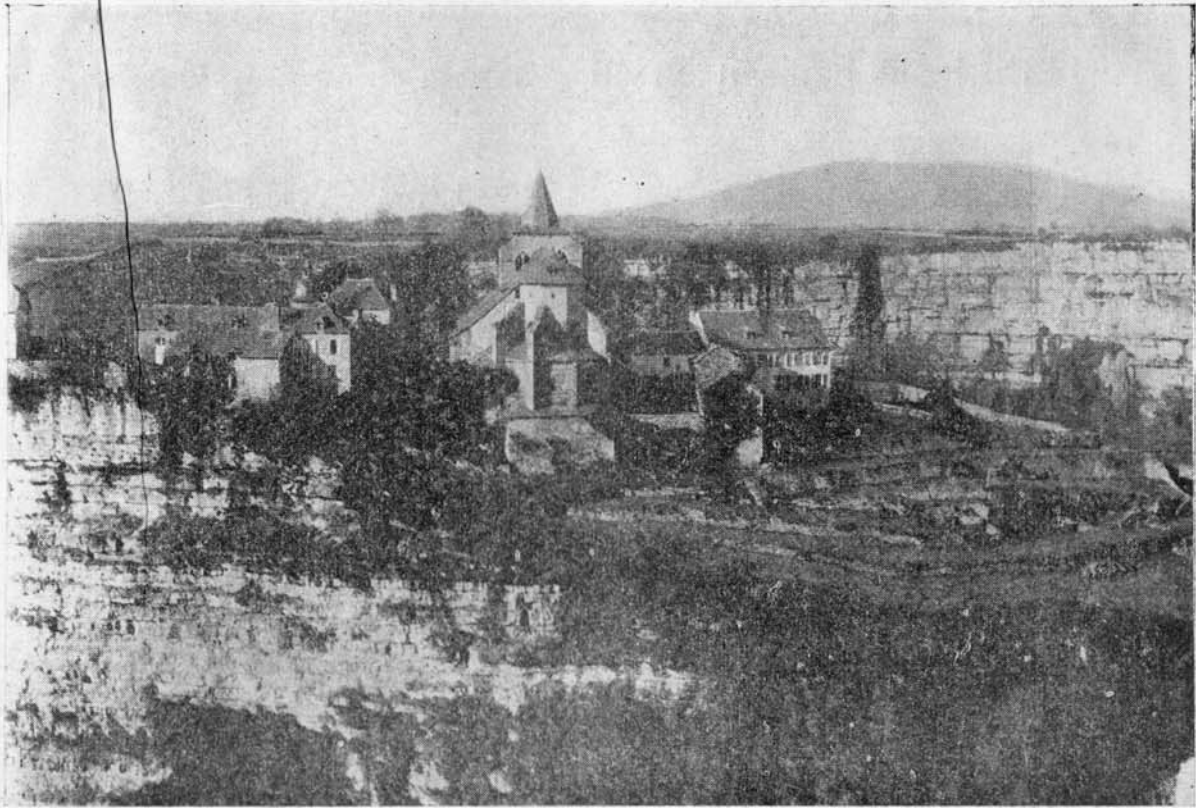
Bozouls possède une église de la première époque romane du x<sup>e</sup> siècle ou le commencement du xi<sup>e</sup>. Le premier document précis à ce sujet paraît être la cession sus indiquée qui date de 1040.

Cette église est très bien conservée, au point de vue de l'art archéologique, elle est remarquable surtout à l'intérieur et il est regrettable qu'elle n'ait pas encore été classée comme monument historique. Elle possède à l'intérieur un bas relief (Saint-Antoine-de-Padoue) et une belle statue en marbre de la Vierge, de Denys Puech, grand statuaire, originaire de Gavernac près Bozouls. Denys Puech a donné ces deux œuvres à l'église en souvenir de sa mère.

Une grotte de 40 à 50 mètres de profondeur, dite Grotte des



Anglais, existe sous les rochers près de l'église. Aurait-elle été creusée par ces derniers dans un but de défense, ou ne serait-elle pas plutôt la conséquence d'un mouvement géologique ?



**Eglise, Rochers, Cirque de Bozouls.**

Pendant la Révolution Française, sous la Terreur, de nombreuses familles s'y réfugièrent pendant plusieurs jours pour éviter un danger qui resta imaginaire. Un château dont l'histoire parle beaucoup et qui aurait déjà existé au IX<sup>e</sup> siècle, appartient plus tard aux Comtes de Rodez qui l'habitèrent souvent.

Ce château a joué un rôle important dans l'histoire du pays à travers les siècles, il fut pris plusieurs fois pendant les guerres de Cent Ans.

Au temps des guerres de religion en 1569, il fut assiégé par les Calvinistes venant de Millau, dont cent hommes de guerre, sous le commandement d'un capitaine appelé Du Ram, s'en emparèrent par ruse.

La mairie actuelle de Bozouls fut construite sur l'ancienne place de l'Ulmo (de l'Orme) en 1837. Un foirail sert de prolongement à cette vaste place ; un groupe scolaire important vient d'être créé sur ce foirail et la construction d'une caserne de gendarmerie vient d'être décidée également.

## Commune de Bozouls

Principaux hameaux et villages de la commune : Barriac,



**Barriac.**

Le Bruel, Les Brunès, Curlande, Aboul, Gillorgues, La Vigue-



**Le Bruel**

rie, Gavernac, Coudournac, Senteils, Ste-Eulalie-du-Causse, Alac, Brussac. De nombreuses et importantes fermes entou-

rent Bozouls : Aubignac où déjà en 1777 il y avait dix paires.



Gillorgues.

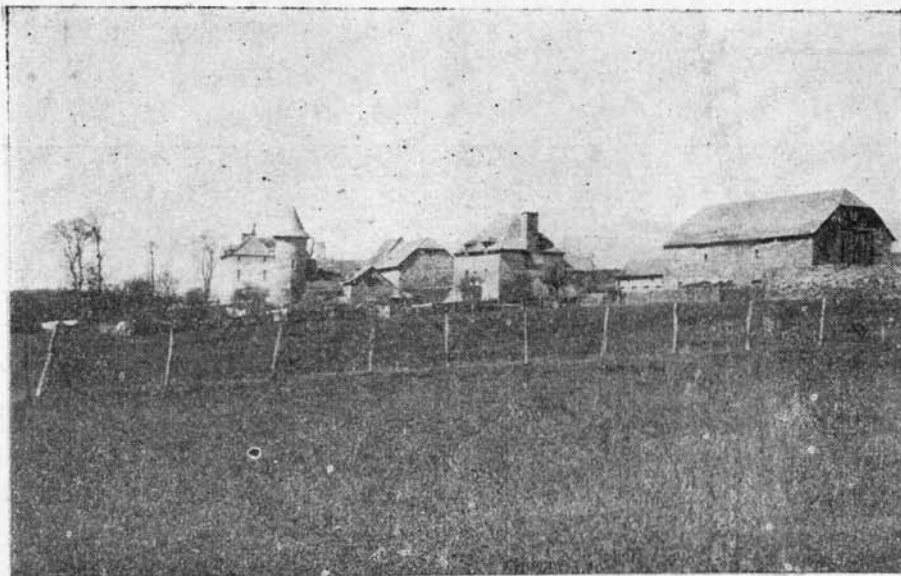
de bœufs de labour, Peyrolles où habitaient les De Fleyres,



Gavernac — La croix indique la maison natale des Puech.

barons de Bozouls, Merlet, Le Colombier, Les Molinières  
Seveyrac, Crespiac, Paumes, Vayssettes, Madignac,  
Maroquiès.





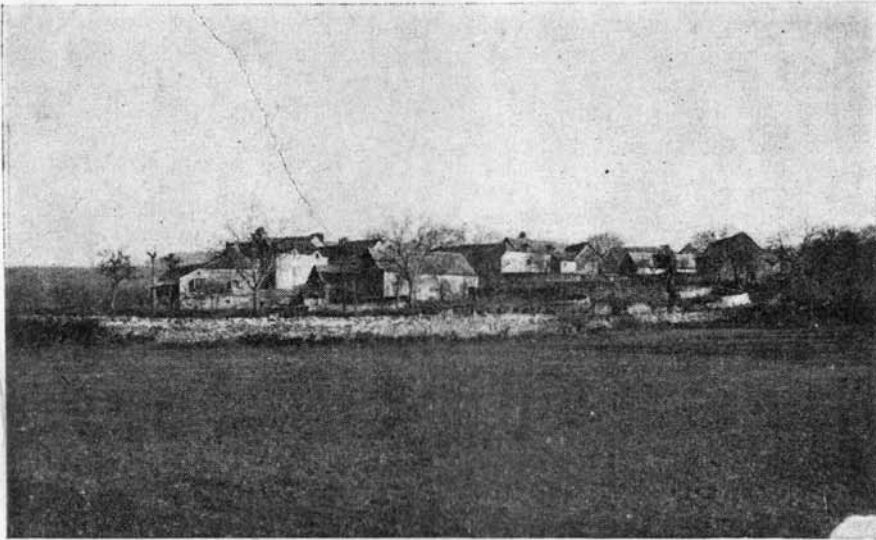
**Les Brunés**



**Curlande**



**Aboul.**



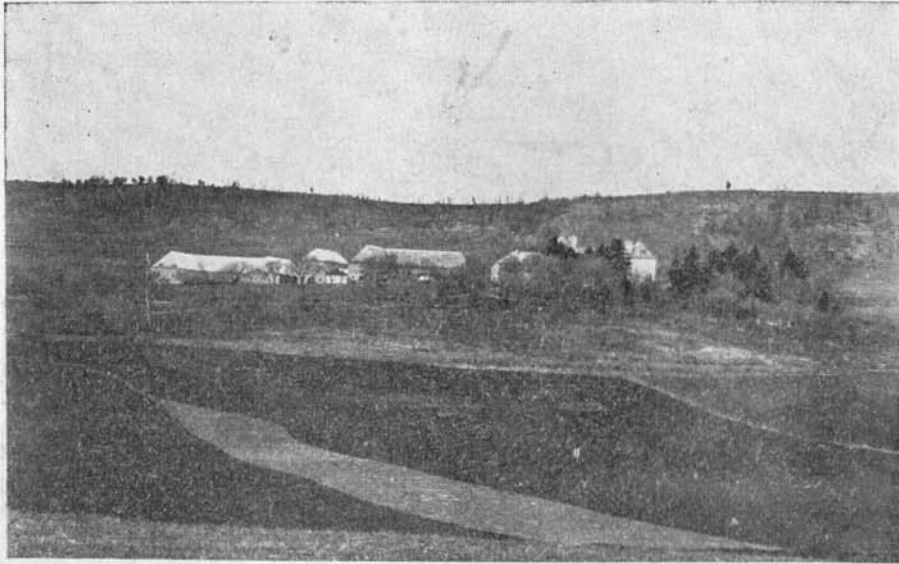
**Coudournac**



**Senteils.**



**Brussac.**



### Ferme d'Aubignac

*Ayant appartenu à l'ordre des Templiers d'Espalion, possède quelques ruines romaines. En 1321 était indiquée comme magnifique domaine et possédait en 1777 dix paires de bœufs de labour.*



## Commune de Concourès-Sébazac

Le siège de la commune a été déplacé depuis quelques années et porte de Concourès à Sébazac, il est parlé au cours



### Concourès

des siècles d'une cession du domaine de Gajac en 1778 des

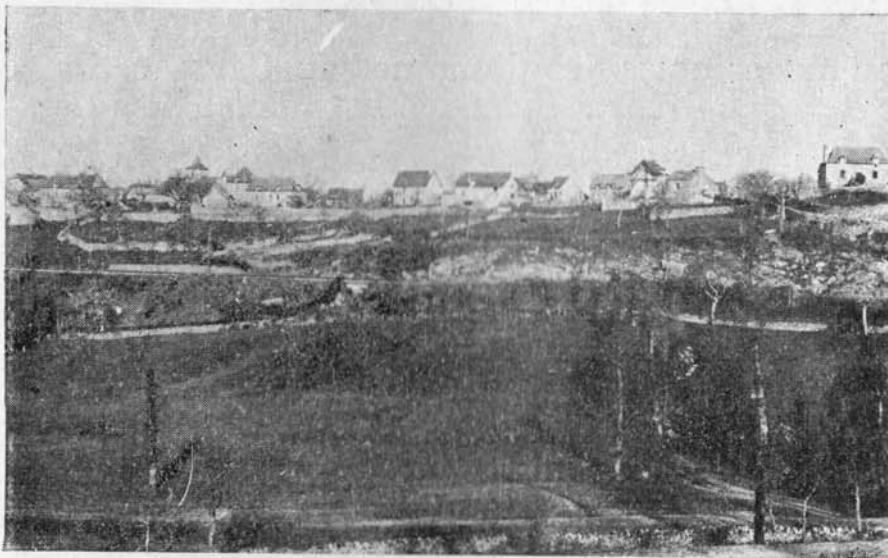


jurats de Sébazac. Enfin, il y eut à Sébazac un noble appelé



Sébazac

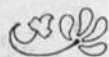
M. De la Forêt et à Concourès un autre noble qui portait le nom du pays M. de Concourès.



Onet-l'Église.

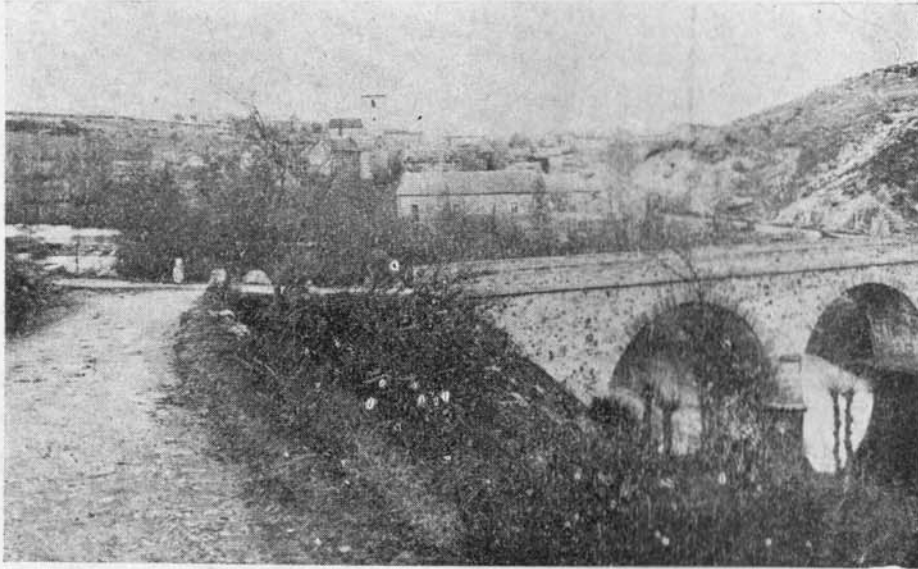
Principaux hameaux et villages : Concourès, Sébazac, Onet-l'Église.

Fermes importantes : Gajac, Mézeilles, Sébazac.



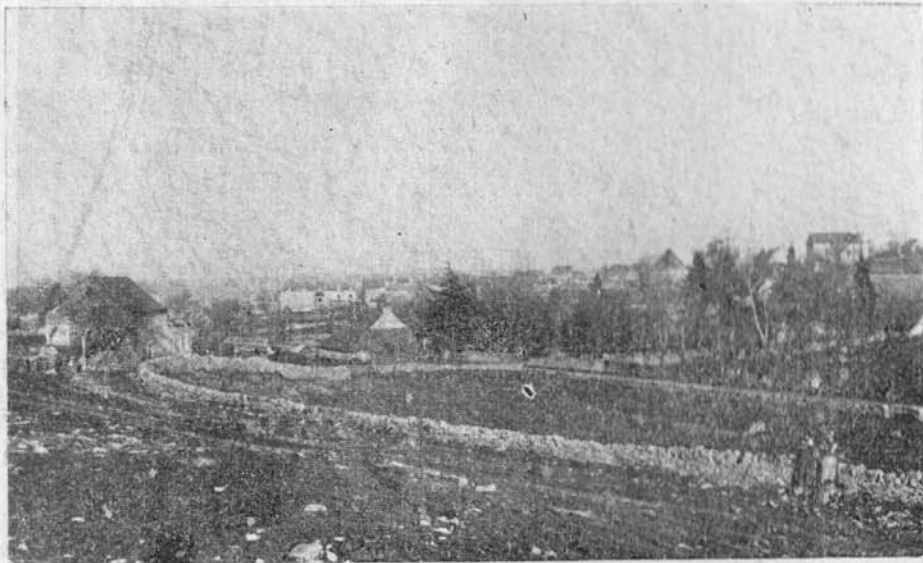
## Commune de La Loubière

La commune de la Loubière est située à l'extrémité du canton sud-ouest, il est parlé dans l'histoire de plusieurs ces-



**La Loubière**

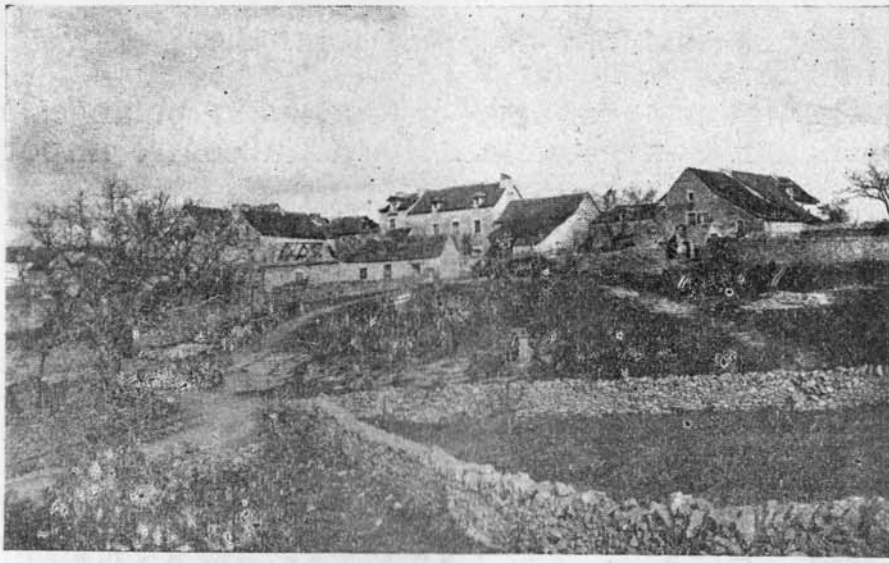
sions ou autres actes des domaines de Cayssac, Pessens et d'un voyage que fit le roi François I<sup>er</sup> qui coucha à Lioujas du 23 au 24 juillet 1553.



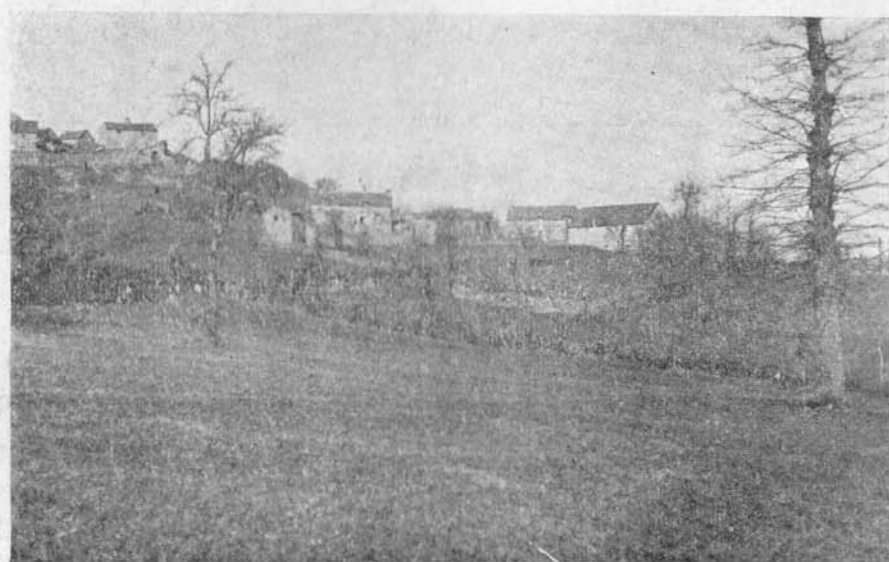
**Lioujas**

Principaux hameaux et villages : La Loubière, Lioujas, Compeyrus, Cayssac, Ortholès, Canabols.

Ferme : La Grange de Lioujas.



**Compeyrous**



**Canabols**

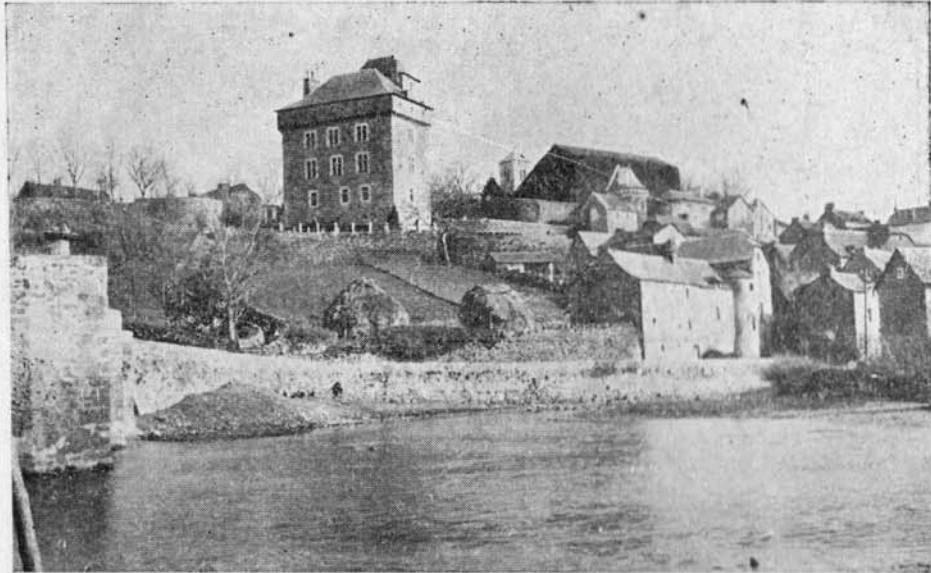


**Ortholès**



## Commune de Montrozier

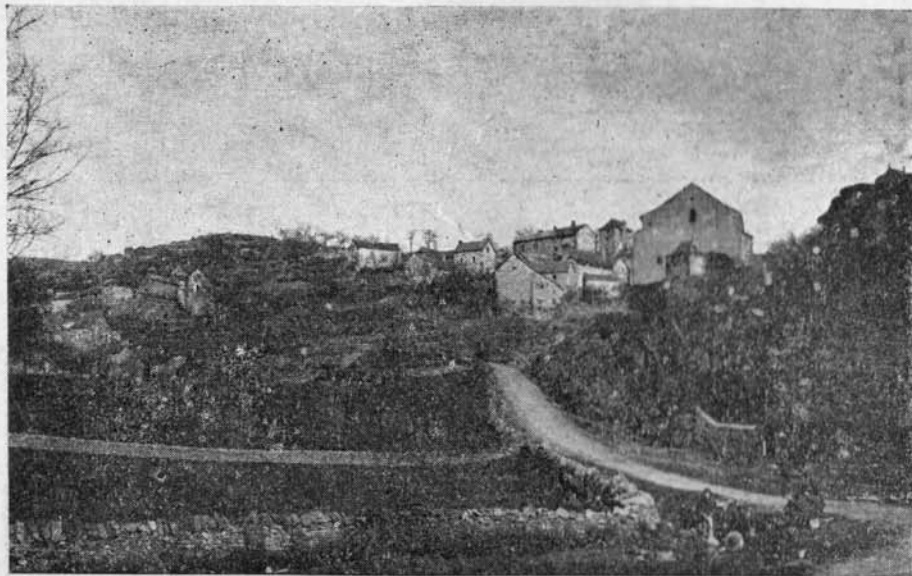
La Commune de Montrozier touche aux palanges, et en a une partie sur son territoire, elle a un centre important à



**Montrozier**

Gages, où, comme il a été dit autre part, les mines de charbon occupent 150 ouvriers.

C'est à Montrozier, vers 1200, où les Comtes de Rodez



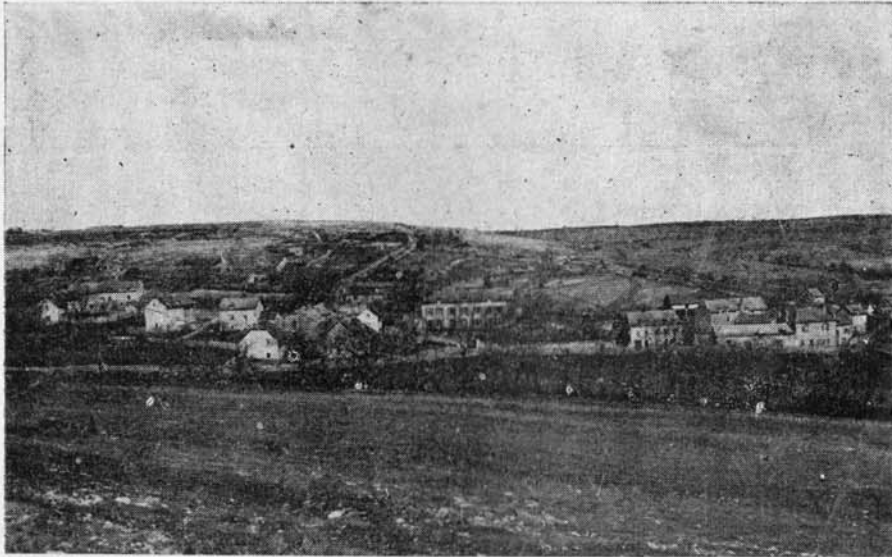
**Gages-le-Haut**

habitaient leur château. Château qui existe encore aujourd'hui bien restauré, il paraît plus jeune que son origine. Les Comtes de Rodez firent construire un autre château à Gages en 1297, et y transportèrent leur demeure. A ce château de Gages des noces, fastueuses, dont l'histoire parle, y furent célébrées en 1411.

Un Maréchal de France, Amaury de Sévérac, y fut assassiné en 1427.

Les états du Rouergue y furent réunis en 1497, et vers 1600.

Actuellement, M. Fenaille habitant le château de Montrozier, a créé à Zénières une fabrique de tapis qui prend une grande importance et donne beaucoup de travail aux femmes de la région. Il vient également de créer dans la Ferme de Montagnac une école d'agriculture.



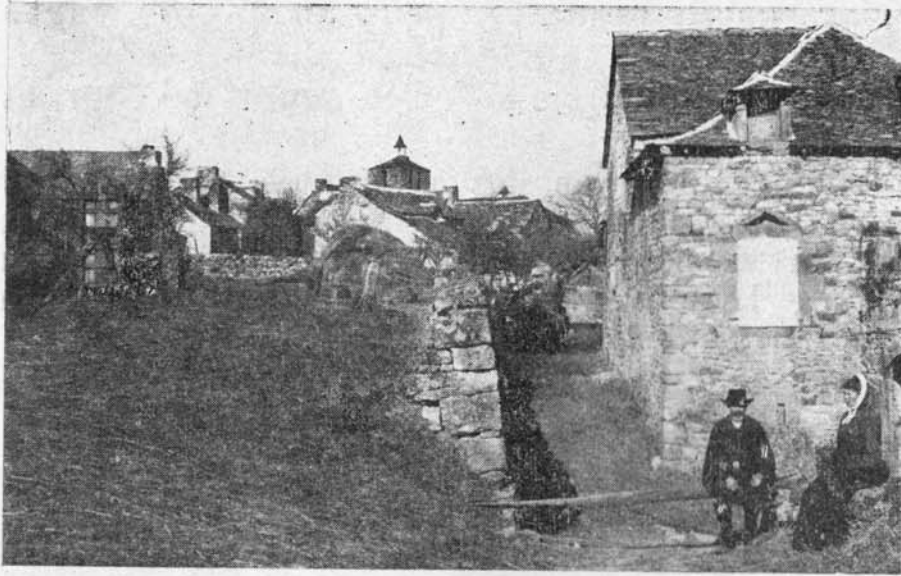
**Gages-le-Bas**

Principaux hameaux et villages : Montrozier, Gages,

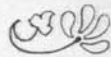


**Grioudas**

Trébosc, Bennac, Poulloulet, Fermes Alboy, Zénières, Montagnac.



Trebosc



## Commune de Rodelle

La Commune de Rodelle située à l'Ouest de Bozouls, sur les gorges du Dourdou, est appelée, comme Bozouls, à être très visitée par de nombreux touristes, quand le tourisme y sera organisé, un rocher surélevé abrite les maisons qui sont en partie établies en amphithéâtre devant ce rocher, autrefois il y eut sur ce rocher un château qui appartenait aux Comtes de Rodez, où l'on y voit encore quelques vestiges.



Rodelle



Rodelle possédait une Viguerie puissante au IX et X<sup>e</sup> siècle, Bozouls dépendait de cette Viguerie, à ces dates; une grotte, la grotte de Sainte-Tarcisse, existe près de Rodelle, où il



**Lagnac**

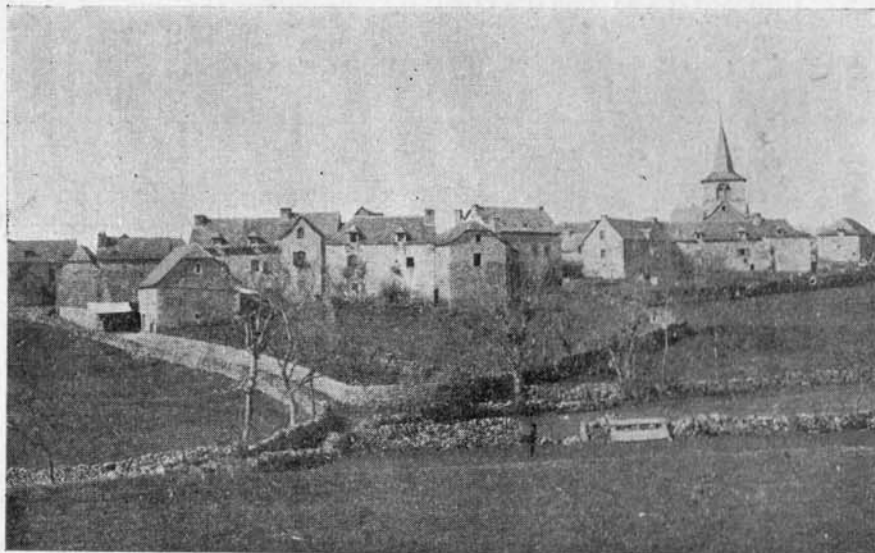
sainte des gouttes d'eau, ces gouttes d'après la légende, avaient des effets miraculeux pour guérir certaines maladies.



**Bezonne**

A Lagnac, comme autour de Bozouls, il y a des champs qui possèdent de belles belemmites.

Principaux hameaux et villages : Rodelle, Maymac,



**Saint-Julien-de-Rodelle**

Lagnac, Bezonne, Saint-Julien. Fermes: Dalmayrue, La Goudalie, Sagnes Fijaguet.



Nous donnons ci-dessous la population et la quantité de maisons par villages et hameaux principaux en 1886.

*Commune de BOZOULS*

NOMS	MAISONS	HABITANTS
Bozouls	165	582
La Viguerie	7	30
Coudournac	19	86
Gavernac	9	46
Senteils	11	51
Brussac	13	59
Alac	18	75
Le Bruel	11	57
Barriac	57	232
Gillorgues	69	259
Aboul, Les Brunès	34	154
Curlande, Vaysettes	13	90
Total pour la Commune	<u>570</u>	<u>2315</u>

*Commune de CONCOURÈS-SÉBAZAC*

Concourès	71	248
Sébazac	84	268
Onet l'Eglise	15	59
Total pour la Commune	<u>170</u>	<u>644</u>

*Commune de LA LOUBIÈRE*

NOMS	MAISONS	HABITANTS
La Loubière	17	80
Lioujas	25	133
Compeyrous	15	39
Cayssac	7	25
Ortholès	23	91
Canabols	13	49
Total pour la Commune	<u>131</u>	<u>548</u>

*Commune de MONTROZIER*

Montrozier	53	196
Grioudas	42	168
Trébosc	39	144
Bennac	14	69
Gages-le-Bas	26	96
Gages-le-Haut	83	344
Total pour la Commune	<u>311</u>	<u>1279</u>

*Commune de RODELLE*

Rodelle	48	151
Maynac	12	49
Bezonne	80	256
Ssint-Julien	36	158
Lagnac	26	115
Total pour la Commune	<u>392</u>	<u>1641</u>

NOTA. — Les totaux ne peuvent pas concorder, car des maisons isolées ne sont pas comptées dans ce recensement.





La Société amicale " Les Enfants du Canton de Bozouls " a cru bien faire en confectionnant cette notice pour ses adhérents, afin que ceux-ci connaissent leur pays, sa géographie, son histoire, sa population.

Comme nous l'avons dit d'autre part, nous avons puisé dans l'histoire, les principaux faits vécus qui se sont passés dans toute l'étendue de ce qu'est aujourd'hui le canton de Bozouls, nous appliquant à indiquer de préférence les dates et les faits les plus reculés concernant tous nos villages, nos hameaux; nous avons compulsé nos historiens, leur laissant à chacun, la responsabilité de ces faits et des ces dates.

Cette brochure ne sera probablement pas exempte de tout reproche, certains détracteurs lui trouveront une physionomie insuffisamment académique, nous avons fait pour le mieux.

Notre éminent compatriote et grand artiste Denys Puech, dont il est parlé dans cette notice, a voulu, lui aussi, collaborer à notre œuvre, le croquis si original qui est en tête de la brochure est de lui, il a voulu dépeindre le jeune paysan qui, attiré par le mirage de la Capitale, quitte notre pays, vêtu de la légendaire blouse et du classique chapeau, la tête pleine d'illusions, sa valise peu garnie, comme sa bourse, marchant pieds nus, pour économiser ses chaussures qu'il porte sur son épaule au bout d'un bâton, ce dernier trait est la signification des sentiments les plus intenses de l'économie dont sont mûs nos compatriotes, il jette un dernier regard d'abandon et surtout de regret sur son pays natal, avant de franchir la grande étape qu'il y a de Bozouls à Paris.

Ce croquis personnifie l'émigrant d'hier et d'aujourd'hui, dont nous sommes; chacun de nous se reconnaîtra en lui, au moment de quitter sa petite patrie.

Nous lui avons donné pour titre : « Le dernier regard de l'Emigrant vers le Pays natal ».

Les vues photographiques qui ornent et complètent si bien notre œuvre ont été exécutées par M. Porre, photographe à Rodez, l'effort pour aboutir, a été proportionné à la grande étendue qu'a notre Canton.

Nous serons satisfaits, si nous avons réussi à rendre cette brochure intéressante à nos compatriotes, qui, en leur rappelant leur origine, leur donnera quelques renseignements du

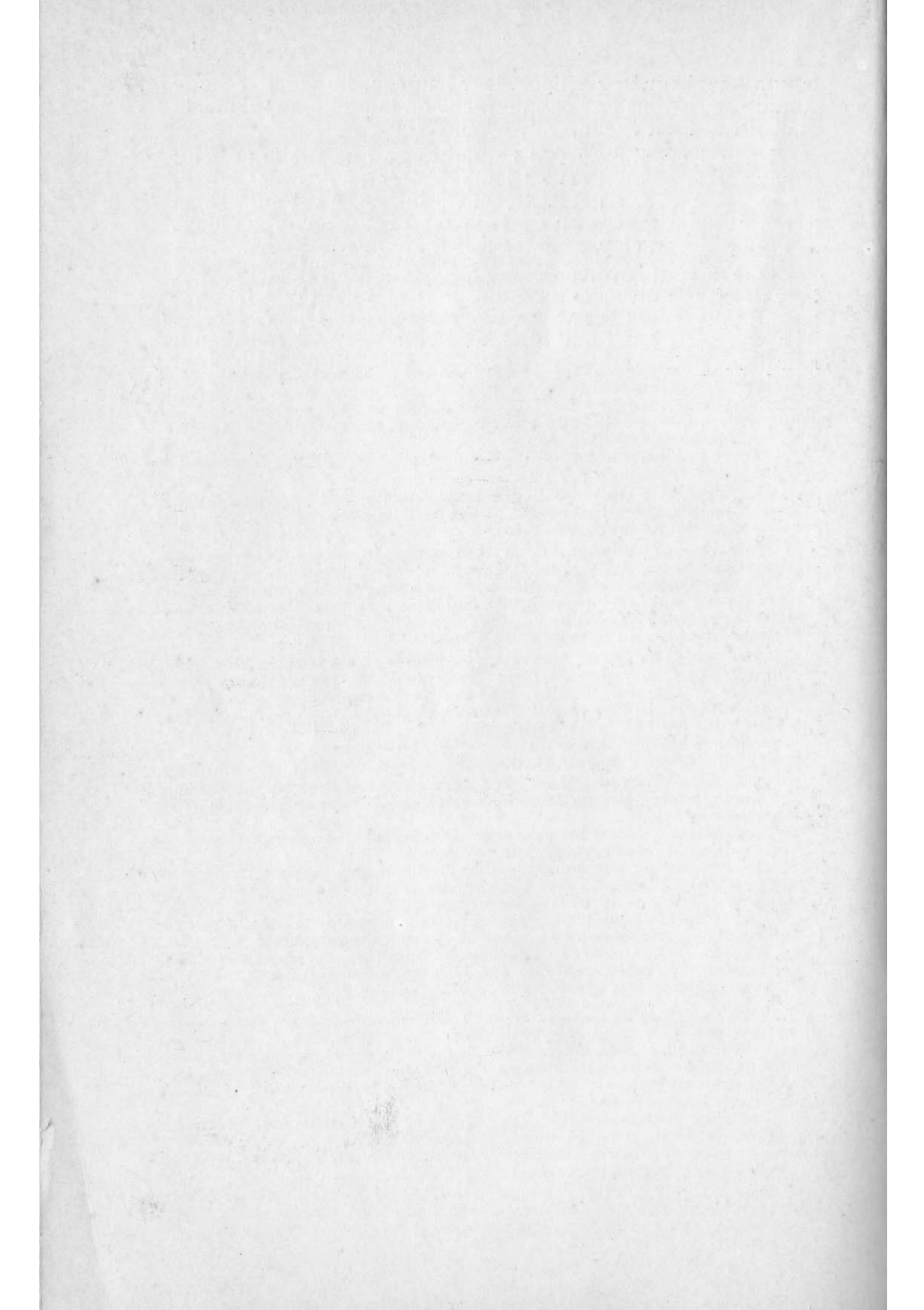
temps passé sur leur village, leur hameau, ne serait-ce que comme statistique de la population, ou la photographie de la maison qui les a vu naître.

Nous leur aurons fait connaître ce que fut le pays au temps passé, ce qu'il est au temps présent, à nos sociétaires, à nos compatriotes de Paris, et de là-bas, à le rendre dans l'avenir plus prospère, en contribuant à l'améliorer, en aidant à le moderniser, en y organisant le tourisme...

Que les émigrants dont les hasards de l'existence ont tenus éloignés du pays natal pendant une partie de leur vie fassent tous leurs efforts pour revenir y passer leur vieillesse, ils rachèteront ainsi leur absence, et donneront à nouveau à leur petite patrie une vitalité nouvelle dont elle a tant besoin.

H. CAMVIEL.







ART. 12. — Le Secrétaire-adjoint est chargé de suppléer le Secrétaire et de le remplacer en cas d'absence.

ART. 13. — Les Assessurs sont chargés de la vérification de la comptabilité du Trésorier, sont désignés à tour de rôle pour des enquêtes pour secourir les nécessiteux, font de la propagande pour faire prospérer la Société, servent de trait d'union entre les sociétaires et le bureau, et forment le Conseil de la Société.

ART. 14. — Les membres du Bureau et du Conseil seront élus pour deux ans en Assemblée générale à la majorité des membres présents au bulletin secret, renouvelables par moitié tous les ans, en procédant à un tirage au sort la première année. Seul le Président ne pourra être élu que pour trois périodes consécutives de deux années chacune. En cas de démission ou de disparition d'un de ses membres, le bureau aura la faculté de le remplacer.

ART. 15. — N'ont droit de vote que les membres actifs à jour de leurs cotisations ou les membres d'honneur et honoraires qui sont en règle avec l'article 1<sup>er</sup>.

ART. 16. — La Société se réunira en Assemblée générale tous les ans au mois de décembre autant que possible, afin de procéder aux élections et préparer son banquet annuel, dans des circonstances exceptionnelles. elle pourra à la demande du bureau ou de quinze membres actifs, tenir des Assemblées extraordinaires.

Après chaque banquet ou fête, le bureau et le Conseil se réuniront pour établir les comptes.

ART. 17. — A l'Assemblée générale annuelle, les Trésoriers devront faire connaître aux sociétaires la situation financière, ils encaisseront les cotisations pour l'année suivante.

ART. 18. — Le Bureau et le Conseil pourront, si les ressources leur permettent, voter des secours en faveur des compatriotes dans le besoin.

En cas d'urgence le Trésorier sur avis d'un membre du bureau ou d'un assesseur et avec l'assentiment du Président, pourra verser un secours à des compatriotes nécessiteux. Il devra en rendre compte à la première réunion du bureau et du Conseil.

ART. 19. — En cas de décès d'un sociétaire ou de son conjoint, la Société offre une couronne de forme convenue et elle représentée aux obsèques. Néanmoins, il n'y aura pas de délégation obligatoire. Le timbre de la Société est chez le Trésorier à la disposition de la famille du décédé pour les lettres de faire part.

Lorsque le décès se produira hors du département de la Seine, la Société ne pourra que tenir à la disposition de la famille la dite couronne.

ART. 20. — Tout sociétaire qui n'aura pas payé sa cotisation pendant une année, pourra être radié de la Société, mais devra au préalable avoir été avisé par lettre.

Les sociétaires sous les drapeaux ne paieront pas de cotisations pendant la durée de leur service militaire.

Ils auront droit à une gratification de dix francs pendant la durée de leur service militaire, quant ils auront payé trois cotisations en trois annuités différentes avant leur incorporation.

La gratification de dix francs leur sera envoyée par les soins du Trésorier de préférence au moment des grandes manœuvres.

ART. 21. — La durée de la Société est illimitée, elle ne peut être dissoute qu'en Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet et comprenant au moins la moitié des sociétaires inscrits.

ART. 22. — Les Trésoriers ne pourront conserver entre leurs mains une somme supérieure à cinq cents francs, le surplus sera versé, soit à la caisse d'épargne, soit en dépôt à vue dans les banques indiquées ci-dessous, en attendant l'achat de valeurs à lots ou sous forme de prêt aux caisses mutuelles établies dans le département de l'Aveyron paraissant présenter toute sécurité.

Les dites valeurs devront être déposées dans les banques : Crédit Foncier, Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, au nom du Président, du Trésorier et du Secrétaire autorisés à cet effet par l'Assemblée générale.

ART. 23. — En cas de dissolution de la Société, l'actif sera versé aux bureaux de bienfaisance des diverses communes du Canton de Bozouls, au prorata du nombre des membres inscrits de chaque commune.

*Paris. le 8 Avril 1914.*

---

:: IMP. ESTAMPE ::  
8 RUE DES APENNINS  
:::: PARIS ::::

---